

SEPT-ILES, Qc – Le premier ministre Stephen Harper garde le cap: à la veille de l'audience de la Cour suprême sur le suicide assisté, il signale qu'il n'a pas l'intention de relancer le débat sur cette épineuse question.

Le fait que l'enjeu se retrouve encore devant le plus haut tribunal du pays et que certains sondages laissent entendre que les Canadiens souhaiteraient un débat sur le suicide assisté ne change rien à cette position, a-t-il soutenu lorsqu'on lui a demandé, mardi, si son parti avait cheminé dans ce dossier.

«Le Parlement a discuté de cette question il y a quelques années et nous n'avons pas l'intention de rouvrir ce débat, mais évidemment, on regarde avec intérêt les décisions éventuelles de la Cour suprême à cet égard», a expliqué M. Harper en marge d'une annonce en matière d'exploitation pétrolière à Sept-Îles.

«D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que ces choses sont devant les tribunaux», a-t-il poursuivi.

La Cour suprême se penchera mercredi sur le suicide assisté pour les patients en fin de vie, un enjeu sensible pour la population vieillissante au Canada.

Le tribunal entendra un appel de l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique. Son jugement pourrait permettre à des patients mourants, mais mentalement aptes, de recevoir de l'aide médicale pour mourir s'ils le demandent.

À l'instar du premier ministre Harper, plusieurs députés conservateurs ne semblent pas avoir d'appétit pour un débat sur la question, au grand dam de leur collègue tétraplégique Steven Fletcher.

«Cet enjeu devrait être discuté entre parlementaires, les élus qui portent les volontés des Canadiens, et non pas des juges non élus et non imputables», avait déploré le député

manitobain en point de presse à la fin septembre.

M. Fletcher avait salué au passage l'esprit du projet de loi sur les soins de fin de vie adopté en juin dernier par les élus de l'Assemblée nationale du Québec — un projet de loi «plein d'empathie» qui «reflète les valeurs de la majorité de la population», selon lui.

Certains des ténors du gouvernement, dont le ministre de la Justice, Peter MacKay, tiennent cependant un tout autre discours.

«Le suicide assisté est une question chargée d'émotions et une source de discorde pour de nombreux Canadiens. Notre gouvernement est d'avis que les dispositions du Code criminel interdisant le suicide assisté et l'euthanasie ont été mises en place pour protéger toutes les personnes», a indiqué mardi dans un courriel Clarissa Lamb, porte-parole de M. MacKay.

«De plus, au mois d'avril 2010, une vaste majorité de parlementaires a voté contre la modification de ces lois. Nous respecterons la volonté démocratique dans ce dossier», a-t-elle poursuivi.

Le ministre MacKay avait affiché ses couleurs quelques jours après l'adoption du projet de loi C-52 par l'Assemblée nationale en servant une mise en garde aux médecins du Québec: «Respectez les sanctions actuelles prévues au Code criminel», conseillait-il.

Ayant ficelé son projet de loi autour de ses compétences en matière de santé — l'aide médicale à mourir étant considérée comme un soin de santé — Québec estime que sa loi ne relève pas du Code criminel.

Le gouvernement du Québec sera un intervenant dans la cause qui sera entendue mercredi à la Cour suprême.

«Considérant que l'aide médicale à mourir vise, et permet, le soulagement des patients en fin

Suicide assisté Harper n'a toujours pas l'intention de rouvrir le débat

Écrit par L'actualité

Mardi, 14 Octobre 2014 19:10 -

de vie atteints de maladies graves et incurables, la procureure générale du Québec estime que ce soin de santé doit être abordé en tenant compte du contexte médical dans lequel il s'inscrit, et non de façon désincarnée en centrant l'analyse uniquement sur sa conséquence ultime, le décès du patient», peut-on lire dans le mémoire déposé par la province.

Selon un sondage publié au début octobre, 84 pour cent des Canadiens se disent en faveur de l'aide médicale à mourir. Le coup de sonde commandé par le groupe Dying With Dignity a été réalisé par Ipsos-Reid.

L'enquête effectuée en ligne au mois d'août auprès de 2515 Canadiens, dont 94 personnes vivant avec un handicap et 181 professionnels de la santé, comporte une marge d'erreur de plus ou moins 2,2 pour cent, 19 fois sur 20.

Cet article [Suicide assisté: Harper n'a toujours pas l'intention de rouvrir le débat](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Suicide assisté Harper n'a toujours pas l'intention de rouvrir le débat](#)